

décembre 2007



(photo : Romani)



**Laissons-les
grandir ici !**

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

Loi LRU : le mépris !

Depuis juin 2007, les tenants d'une autre réforme de l'université se heurtent au mépris d'un gouvernement qui impose une loi (LRU), qui refuse tout dialogue réel en simulant un "dialogue social" prélude à l'usage de la force.

Simulacre estival...

En juin, le gouvernement a pris la posture du dialogue en lançant une concertation dans un temps très limité. Très vite, il est devenu évident que le projet du gouvernement était déjà ficelé et qu'il n'y avait rien à négocier. Quelques promesses

Loi LRU : le mépris !

Page 1

Quand Madame la ministre nous écrit

Page 3

Quoi de neuf dans les CAP ?

Page 5

La formation des personnels des bibliothèques

Page 7

en faveur des étudiants ont permis à leur organisation la plus représentative de s'enorgueillir de quelques "avancées" pour déclarer en septembre "le gouvernement nous a trompé"(1). Après cette concertation factice bâclée en deux semaines, la loi LRU a été votée au mois d'août.

...blocage automnal

Les personnels et les étudiants qui se sont mobilisés ont compris que le dialogue était impossible et que le gouvernement voulait imposer sa réforme tout en simulant un "dialogue social". Cette méthode hypocrite méprise tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qui souhaitent qu'une vraie réforme porteuse de progrès

soit élaborée dans le cadre d'un dialogue réel. Elle encourage évidemment les formes les plus radicales de contestation. C'est une grave responsabilité qu'a pris le pouvoir politique en encourageant des conflits qui déchirent la communauté universitaire, figeant le débat sur les formes de la mobilisation plutôt que sur les raisons qui la motive.

Refus de négocier

Dans le même temps, le gouvernement a maintenu son attitude méprisante : jeudi 6 décembre, une délégation d'une dizaine de personnes représentant les syndicats (FSU, UNSA, SUD, CGT) et les deux collectifs (SLR et SLU) a porté au ministère un mémorandum en 10 points pour une transformation démocratique de l'enseignement supérieur. Elle a été reçue au bout de 40 minutes d'attente face à un cordon de CRS, sous prétexte qu'on ne savait pas par quelle porte la faire entrer ... Au terme d'un long parcours dans les labyrinthes ministériels, passant d'une aile du bâtiment à l'autre, cette délégation n'a pas été accueillie par la ministre mais par son directeur de cabinet.

Interlocuteurs autorisés vs vilains bloqueurs

Car la ministre, relayée par les principaux médias, choisit ses interlocuteurs "représentant l'Université" exclusivement parmi ceux qui peuvent abonder dans son sens au premier rang desquels la Conférence des présidents d'université, les principaux bénéficiaires de cette loi. De cette manière, elle stigmatise toute opposition à sa loi à la réduisant aux "bloqueurs", masse indistincte de "jeunes gauchistes fainéants et analphabètes", nouveaux "terroristes sociaux" qu'il convient de réprimer. Le gouvernement oublie opportunément que la radicalité des moyens d'actions adoptés majoritairement par les étudiants réunis en assemblées générales sont devenus les seuls moyens de porter à l'attention de l'opinion publique de ce pays une vision alternative de l'enseignement supérieur.

Matraque et gaz lacrymogène : nouveaux outils pédagogiques

Loin d'apaiser le conflit qu'il a attisé, le pouvoir politique l'a utilisé pour noyer toute tentative de débat constructif dans une ambiance sécuritaire où la "liberté de travailler" est menacée. Plusieurs présidents d'universités ont joué ce jeu

déplorable. Les manoeuvres destinées à décrédibiliser les assemblées générales (consultations parallèles, menaces sur les diplômes, etc.) se sont multipliées. Les crispations entre bloqueurs (les "terroristes") et anti-bloqueurs (les "défenseurs de la liberté") ont souvent été exacerbées par des appels au "déblocage" ou à la "reprise des cours" malgré les votes des assemblées générales. Là où l'intervention des forces de police et/ou les fermetures administratives des campus risquaient de rencontrer une forte résistance de la part de la communauté universitaire, elles ont été souvent présentées comme le seul moyen d'éviter des violences, feignant d'oublier que les tensions avaient été exacerbées par les manoeuvres des équipes de direction.

Nous avons été témoins de scènes indignes : quelques collègues excités par l'idée de faire le "coup de poing" accompagner l'intervention des CRS ou se constituer en milices pour "défendre leur lieu de travail" contre leurs propres étudiants. Fort heureusement, nous avons été les plus nombreux à condamner le recours à la violence, considérant à juste titre que cela représente un échec absolu, en particulier pour des membres de la communauté éducative.

Ce n'est qu'un début...

Alors qu'à l'approche des congés de fin d'année le blocage des campus laisse provisoirement la place à d'autres formes d'actions, plus que jamais nous devons continuer de porter un projet alternatif à cette loi LRU. Face aux énormes moyens de communications dont bénéficient les tenants de cette loi, nous devons poursuivre notre travail de conviction tout en dénonçant sans relâche l'imposture d'une réforme qui ne répond en rien au défi de la "société de la connaissance".

(1): François VIGNAL. Bruno Julliard : " le gouvernement nous a trompé " [en ligne]. Libération, 19 septembre 2007 [réf. du 11 décembre 2007]. Disponible sur Internet: <http://www.liberation.fr/actualite/societe/279552.FR.php>

Quand Madame la ministre nous écrit

Le mois dernier, Valérie Pécresse a fait adresser aux personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques un courrier par voie hiérarchique et par voie électronique. Pour dire quoi?

“ A l'attention des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Dans les circonstances actuelles, je souhaite m'adresser tout particulièrement à vous, à l'instar de chaque acteur de la communauté universitaire, pour saluer votre investissement au sein de votre établissement et votre attachement à vos fonctions, dans des conditions qui peuvent être difficiles.

Je sais à quel point vous contribuez chaque jour à assurer le fonctionnement et le développement de nos universités et je vous en remercie.

C'est pourquoi, j'aborderai la question des statuts et des carrières, dans le cadre d'un chantier que je lancerai officiellement prochainement.

J'associerai à la réflexion vos organisations représentatives et serai à votre écoute pour que nous apportions ensemble des réponses à vos attentes légitimes.

Il vous appartient en effet de prendre toute votre place dans les universités renouvelées, refondées par une loi équilibrée. Nos universités sont à la croisée des chemins, elles doivent prendre leur destin en mains, et vous êtes des acteurs majeurs d'évolutions tellement nécessaires.

Dans les mois qui viennent, vous participerez aux élections qui conduiront à la désignation d'un nouveau conseil d'administration. Votre voix compte, votre représentation est plus significative dans ces nouveaux conseils pour l'élection du président qu'elle ne l'était dans le cadre de la loi de 1984, où celui-ci était désigné par un vote du congrès.

La présence d'un comité technique paritaire dans chaque université, rendue désormais

obligatoire par la loi, renforcera le dialogue social. Le CTP abordera en effet en toute transparence des questions telles que le projet d'établissement, l'organisation interne de l'université, mais aussi toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines (aménagement et réduction du temps de travail, compte épargne temps, politique de formation, bilan social, politique indemnitaire, conditions de recrutement, y compris des personnels contractuels...).

Je veillerai tout particulièrement, à l'occasion de la négociation contractuelle entre l'Etat et les universités, à ce que chaque établissement mène une politique des ressources humaines ambitieuse et juste, comme je veillerai à ce que les recrutements de personnels contractuels soient limités et justifiés par le besoin de compétences et de métiers qui n'existent pas ou peu dans les corps universitaires actuels.

Je suis en effet très attachée au rôle que remplissent avec efficacité les personnels au sein de leurs établissements dans le souci de l'intérêt général. Encore une fois permettez-moi de vous en remercier et de vous assurer de mon soutien.

bien à vous,

Valérie Pécresse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ”

Que nous dit-elle ?

Notre ministre s'est fendu d'un courrier compte tenu des “ circonstances actuelles ” qu'elle se garde bien de préciser. Faisons-le pour elle :

- baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaire ;
- une loi LRU imposée cet été après un simulacre de dialogue ;
- aucune création de postes ;
- un budget 2008 en trompe l'oeil, etc.

Si nous étions naïfs, nous pourrions croire que les “ circonstances actuelles ” désignent l'approche de Noël, Mais malheureusement, les cadeaux (fiscaux) ont déjà été distribués cet été, alors que nous propose notre ministre?

Une bonne petite tape dans le dos !

Certains collègues ont pu trouver sympathique de recevoir un courrier de

notre ministre de tutelle qui salue notre investissement, nous remercie (deux fois) pour notre travail, se dit à notre écoute et nous assure de son soutien. C'est sûr, une petite tape dans le dos, c'est sympathique, mais que nous annonce-t-elle de concret?

- l'augmentation de notre pouvoir d'achat, autre que la vente (pardon, la "monétisation") de nos congés?
- les créations d'emploi permettant de mettre en oeuvre l'amélioration du service rendu aux étudiants et de résorber enfin la précarité en titularisant nos collègues contractuels?

Rien de tout cela : un simple chantier lancé prochainement dans le cadre duquel elle abordera la question de nos statuts et de nos carrières. Étonnant non? Chacun peut juger le poids d'un tel engagement à "aborder" la question des carrières et des statuts. Pourquoi notre Ministre ne s'engage-t-elle pas plutôt à améliorer concrètement nos statuts et nos carrières? La demande est réelle et elle ne date pas d'hier.

Désir d'associer...

Son désir d'associer les "organisations représentatives" à la réflexion procède lui aussi du flou le plus total. En effet, dans la mesure où l'avis des syndicats les plus représentatifs des personnels n'a pas été pris en compte concernant la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), quelle crédibilité accorder à ce "désir"? A moins que par le terme d'"organisation représentative", elle n'entende la Conférence des présidents d'universités (CPU)? Certes, nous avons bien remarqué tout l'intérêt qu'elle porte à l'avis de cet aréopage, lequel avis a l'avantage incontestable d'être semblable au sien. Cependant, ce lobby corporatiste n'est en rien représentatif des personnels. Pourtant, toute la communication qui nous a été assénée ces derniers mois a consisté à faire croire que la CPU, promotrice d'une loi renforçant les pouvoirs de ses membres, représentait l'université. Alors que dans le même temps, l'avis contraire des organisations syndicales, des associations (Sauvons la Recherche, Sauvons l'Université), des instances élues (CNESER, CTPM, CNU, etc.) était ignoré.

Une représentation des personnels plus significative?

Notre ministre nous indique que notre "représentation sera plus significative" au moment de l'élection du président de notre université. Il a dû falloir creuser longtemps pour trouver une façon positive de présenter cette question quand on sait que notre représentation pouvait atteindre 15% des membres du conseil d'administration avant qu'elle ne soit réduite à 10% grâce à cette nouvelle loi que Valérie Pécresse qualifie d'"équilibrée". A croire que les 15% de personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques au conseil d'administration constituaient un déséquilibre si grave qu'il fallait d'urgence, en plein été, le réduire au profit de "personnalités extérieures à l'établissement". Pour le coup, ce sont ces personnalités plutôt que nous qu'elle devrait qualifier d'"acteurs majeurs d'évolutions tellement nécessaires".

Dialogue social?

Quant aux questions qui seront abordées dans les comités techniques paritaires qu'elle annonce, il est difficile de voir en quoi elles diffèrent de celles qui sont déjà évoquées au sein des commissions paritaires d'établissement en séance plénière. Peut-être un changement d'acronyme (CTP au lieu de CPE) les transformera mécaniquement en lieu où s'épanouira naturellement ce fameux "dialogue social" dont on nous parle depuis tellement d'années sans que nous puissions constater en quoi c'est un dialogue et en quoi il est social. En tout cas, la tentation sera forte pour les futurs présidents aux pouvoirs étendus par la loi LRU de faire de cette instance une simple chambre d'enregistrement de leur décisions managériales.

On dit que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Pour notre part, nous avons du mal à croire à des engagements aussi vagues, portant sur des contenus aussi flous. Mais c'est probablement parce que nous ne croyons plus au Père Noël.

Quoi de neuf dans les CAP ?

Les commissions administratives paritaires nationales du second semestre des corps des personnels des bibliothèques se sont réunies entre le 15 novembre et le 13 décembre 2007. Les élu-e-s du Snasub-FSU ont saisi cette occasion pour faire valoir nos revendications.

Déprofessionalisation de la filière "bibliothèques"

Les élu-e-s du Snasub-FSU ont exprimé notre inquiétude quant aux risques de déprofessionalisation de la filière des bibliothèques au regard de l'article 22 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) qui permet aux chefs d'établissement de recruter " tout étudiant, notamment pour des activités de tutorat ou de service en bibliothèque ".

Cet article ouvre en effet la porte à un recours de plus en plus systématique à des non-professionnels, recrutés pour des temps partiels temporaires en lieu et place des professionnels qualifiés, entraînant ainsi la suppression des postes de titulaires, la multiplication des emplois précaires et une diminution de la qualité des services rendus au public.

Promotions chez les magasiniers... avec un an de retard!

Exceptionnellement, la CAP des magasiniers a donné un avis favorable à la promotion d'un nombre assez important d'agents dans le grade de magasinier de 1^{ère} classe (186 promotions possibles pour 449 magasiniers 2^{ème} classe promouvables). Mais ces promotions auraient dû être examinées il y a un an, à la CAP de décembre 2006. Cela n'a pas pu être fait à l'époque en raison du retard pris par la publication des textes statutaires (" accords Jacob "). Même si ces promotions doivent prendre effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, il n'en demeure pas moins un manque à gagner durant un an pour les collègues concernés.

Les représentant-e-s des personnels ont protesté d'autant plus contre cette situation que la réforme mise en place par ces textes statutaires n'apporte aucune réelle progression pour les personnels de

catégorie C. En effet, lors du reclassement des agents dans le nouveau corps des magasiniers des bibliothèques, seul un tout petit nombre a bénéficié de quelques points d'indice en plus. Pour la grande majorité des magasiniers, le gain a été totalement nul !

La création d'un corps unique en catégorie C, présentée comme une mesure de " revalorisation ", n'en est pas vraiment une, ce corps unique étant divisé en 4 grades qui constituent autant de barrages pour la progression des carrières. En outre, des collègues qui étaient jusqu'ici promouvables dans le corps des magasiniers en chef ne sont plus promouvables dans le grade de magasinier principal 2^{ème} classe, puisqu'il faut maintenant 6 ans d'ancienneté dans le grade de magasinier 1^{ère} classe (ex-grade de magasinier spécialisé hors classe) pour être promuable dans le grade supérieur.

Quant à l'accès en catégorie B, il reste toujours aussi dérisoire : toujours peu de postes aux concours et donc très peu de promotions possibles dans le corps des assistants (cette année, 7 possibilités pour la liste d'aptitude dans le corps des AB pour 1438 agents promouvables, dont 110 classés en 1^{ère} position, soit un taux de 0,5 % !).

Les représentant-e-s des personnels tiennent donc à rappeler, plus que jamais, ce que signifie une réelle revalorisation des personnels de catégorie C : un vrai corps unique non découpé en grades, un reclassement vers le haut de l'ensemble des personnels de magasinage et la création massive de postes en catégorie B.

Absences de perspectives de carrières dans le corps des Assistants

Les élu-e-s du Snasub-FSU à la CAP des assistants des bibliothèques ont renouvelé leur protestation quant à l'absence de création de postes d'assistants des bibliothèques dans le budget 2008 et au nombre toujours dérisoire de promotions possibles : seulement 7 possibilités pour la liste d'aptitude dans le corps des AB (6 à l'Education nationale et 1 à la Culture), pour 1438 agents promouvables !

Ces représentant-e-s des personnels ont

réitéré leur revendication de création massive de postes d'assistants, afin que ce corps atteigne très rapidement une taille suffisante permettant d'offrir aux assistants toutes les possibilités d'une carrière normale (mutations, promotions de grade, etc.) et d'offrir aux magasiniers des bibliothèques un réel débouché en catégorie B.

Promotions dérisoires dans le corps des BAS

Il n'y avait que 12 promotions possibles (10 au ministère de l'Enseignement supérieur et 2 au ministère de la Culture) dans le corps des Bibliothécaires adjoints spécialisés pour 290 promouvables. En outre, les élu-e-s ont constaté que les possibilités de promotions dans les grades supérieurs de BAS restent toujours aussi dérisoires : le nombre de promotions possibles en hors classe au titre de l'année 2008 est même inférieur au nombre de promotions possibles l'année précédente (8 au lieu de 9).

Par souci d'équité, les représentant-e-s des personnels ont demandé que les ratios " promus/promouvables " qui doivent être revus pour les années 2008-2009 soient alignés sur les ratios actuels du corps des conservateurs des bibliothèques. Enfin ils ont demandé également l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au dernier grade de BAS, comme il y en a un chaque année dans le corps des assistants des bibliothèques.

Carrière bloquée dans le corps des bibliothécaires

Les élues ont rappelé à l'administration leur revendication portant sur le déroulement de carrière du corps des bibliothécaires, permettant l'alignement sur l'échelonnement indiciaire du A-type, à savoir un terminal indice brut à 966. Cette revendication, portée depuis de nombreuses années par les organisations syndicales, répondrait aux attentes des personnels, notamment en termes de reconnaissance professionnelle, et contribuerait à faciliter une réelle mobilité.

Par ailleurs, elles ont renouvelé notre souhait que soit menée avec les organisations syndicales, une réflexion sur la formation initiale des bibliothécaires.

Soutien aux conservateurs de bibliothèques municipales classées et fusion des grades

Les représentants des personnels FSU à la CAP des conservateurs, réunie le 15 novembre 2007 ont tenu à manifester leur soutien à leurs collègues des bibliothèques municipales classées en reprenant le texte de la pétition lancée par les conservateurs de la BM de Lyon, diffusée notamment sur biblio-fr.

Ils " s'élèvent contre la décision de l'Etat de ne pas mettre au mouvement des conservateurs et conservateurs généraux les postes en Bibliothèques municipales classées hors postes de direction. Comme personnels d'Etat, nous regrettons que celui-ci agisse sans concertation ni même information préalable au détriment de collectivités, de leurs bibliothèques et de ses personnels, alors qu'il prétend faire des économies dans son propre fonctionnement.

Nous notons que cette décision cause un préjudice certain à l'ensemble des conservateurs de bibliothèques d'Etat en les privant d'accès à des postes susceptibles de les intéresser.

De manière plus grave, elle incite certains directeurs de BMC à refuser ou à mettre des réserves sur des mutations demandées par leur personnel. A cet égard, nous demandons vivement qu'aucun compte ne soit tenu de ces avis lorsqu'ils risquent de priver les personnels d'une possibilité de mutation.

Nous demandons que l'ensemble des postes vacants actuellement attribués aux Bibliothèques municipales classées soient mis aux prochains mouvements tant qu'aucune décision définitive concertée avec les personnels et les communes ne sera prise ".

Une autre motion, unitaire, a réclamé la fusion des deux premiers grades de conservateur.

La formation initiale des personnels des bibliothèques

Dans un communiqué daté du 23 novembre 2007, certaines associations professionnelles dénoncent, à juste titre, des projets de décrets relatifs à la fonction publique territoriale qui prévoient la réduction de la formation obligatoire avant titularisation à 5 jours(1).

Curieux communiqué

Dans le même temps, ce communiqué critique le dispositif actuel "qui pèse souvent exagérément sur le fonctionnement des services" et indique que " De telles mesures ne sont envisageables que si les diplômés requis ou la réussite aux épreuves du concours permettent effectivement de garantir que l'agent susceptible d'être recruté dispose des acquis fondamentaux indispensables à l'exercice de ces fonctions. "

Au final, l'objet de ce communiqué semble plutôt de revendiquer le concours sur titre qui substitue le diplôme (financé par le futur salarié) à la formation post-recrutement (financée par l'employeur) au prétexte que " ceux qui se sont engagés dans des cursus universitaires pour se préparer à ce métier attendent des concours permettant de reconnaître leurs acquis ".

Pour un recrutement pluraliste

Il est compréhensible que ces diplômés souhaitent exercer le métier auquel leurs études les ont préparé. Doit-on pour autant barrer la route aux diplômés de toutes les autres filières? Et combien d'entre nous (et combien d'entre ceux qui ont rédigé ce communiqué) étaient titulaires d'un diplôme d'une filière spécifique documentation/bibliothèques au moment de leur recrutement?

Pour une formation adaptée à nos missions de service public

Le Snasub-FSU revendiquerait plutôt l'extension du système dont bénéficient les conservateurs à l'ensemble de la filière : formation pré-recrutement mais post-concours. Ce système a l'avantage de conserver un recrutement par concours très largement ouvert avec une formation qui ne pèse pas directement sur les établissements.

En outre, l'objet de la formation post-recrutement n'est pas seulement d'acquérir des techniques bibliothéconomiques. Ce temps de formation est aussi celui où le stagiaire doit se forger son identité de fonctionnaire et de bibliothécaire. Il est donc préférable de militer pour un recrutement dans la fonction publique qui prévoit une formation initiale adaptée du point de vue bibliothéconomique, qui n'entrave pas le bon fonctionnement des établissements et qui assure le maintien et le développement de la culture du service public, au service de ses missions.

(1) : Disponible sur Internet : <http://www.abf.asso.fr/breve.php3?id_breve=104>